



# BCAE 8 - IAE

# Infrastructures

# Agroécologiques

## Quel pourcentage nécessaire sur mon exploitation ?

### 3% d'IAE + 4% d'intercultures si :

- Je sème habituellement des couverts interculture, l'obligation de résultat ne me dérange pas (=le couvert lève), sur plus de 13% de mes terres arables
- Ou je peux faire un effort pour réussir mes couverts obligatoires avant culture de printemps

### 3% d'IAE + 4% de protéagineux sans phytos si :

J'ai au moins 4% de mes terres arables en légumineuses ou protéagineux sans phytos :

- généralement trèfles ou luzernes chez les éleveurs
- Toutes cultures protéagineuses – pois, soja... en bio

### Je suis dispensé si :

- J'ai plus de 75% de prairies permanentes et temporaires et jachères dans ma SAU
- J'ai plus de 75% de prairies temporaires, jachères et légumineuses fourragères dans mes terres arables

### 4% d'IAE non productifs si :

**Toutes les autres situations**

## Il m'en manque, que faire ?

### 1. Sans rien changer sur le terrain

Vérifier les dessins PAC et mesures des éléments linéaires : haies existantes, fossés, bosquets et mares en bordure de terres arables

(=ce sont des éléments qui existent déjà mais sont mal comptés dans la PAC, vous avez peut-être plus d'IAE non productifs que vous le pensiez !)

### 3. En dernier recours

- Implantation de nouvelles haies : si elles sont sur :
  - 1km linéaire = 2ha (1m de large minimum pour la haie, possible de conserver une « petite » haie) si la haie vous appartient intégralement
  - 1km linéaire = 1ha pour des haies mitoyennes
- Mise en jachère de plus grandes parcelles en dernier recours :
  - Les jachères sont des éléments annuels, la parcelle choisie peut tout à fait être tournante pour faire une sorte de repos + possibilité d'implanter des légumineuses (pas pures) dans le mélange jachère
  - Pour des jachères pluriannuelles, tant qu'il n'y a pas de code prairies : ça reste des terres arables = labourables à tout moment pour remise en culture, même après 5 ans en herbe

### 2. Avec des modifications les moins impactantes

- Si présence de forêts en bordure de terres arables : les bandes non cultivées d'au moins 1m en bordure (herbe semée ou couvert spontané) valent 1km linéaire = 0,9ha  
*La solution de ne pas cultiver les zones en bordure de bois est avantageuse en terme de surface réellement dépensée, et peut aussi vous permettre de placer vos IAE dans une zone souvent peu productive (ombrage, racines, dégâts de limaces et/ou gibier...)*
- Possibilité de semer les vraies jachères en jachères mellifères (5 espèces de la liste présentes l'année de déclaration) :  
Jachère simple 1ha réel = 1 ha équivalent IAE //  
Jachère mellifère 1ha réel = 1,5 ha équivalent IAE)  
*sans nouvelle surface non productive !*
- Nouvelles ZNT riverains : pas obligatoire de les mettre en herbe, mais si choix de faire une bande d'au moins 5m de large d'herbe :  
1km linéaire = 0,9ha équivalent (soit pour 5m de large, 0,5ha réels = 0,9ha équivalents IAE)  
Si la bande ne fait que 3m, il faut déclarer en jachère : 1ha réel = 1ha d'IAE
- Si recoins pas pratiques, petites parcelles peu productives :  
De très petites surfaces peuvent être mises en jachère (minimum 0,01ha)

# Les équivalences

	Type d'IAE	Définition	Surface équivalent	Sur vos terres arables	Equivalence IAE
IAE non productifs	Haie	Unité linéaire de végétation ligneuse, largeur ≤ 20m, implantée à plat, sur talus ou sur creux avec soit arbustes/arbres/autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) soit arbres/autres ligneux. Si la haie est mitoyenne (réellement partagée dans l'entretien et à cheval sur 2 ilots PAC, la moitié de la surface équivalente est attribuée à chacun des riverains	1 km linéaire = 2 ha IAE	..... km linéaires non mitoyenne ou ½ x..... km linéaire mitoyenne	.....ha
	Alignement d'arbre	Alignement avec espace entre les couronnes des arbres < 5m.	1 km linéaire = 1 ha IAE	..... km linéaires	.....ha
	Arbre isolé	Arbre dissocié d'un groupe ou d'un alignement d'arbres.	1 arbre = 0,003 ha	..... Arbres	.....ha
	Bosquet	Elément non linéaire d'arbres ou d'arbustes dont les couronnes se chevauchent pour former un couvert de superficie ≤ 50 ares.	1 ha réel = 1,5 ha IAE	.....ha	.....ha
	Mare	Etendue d'eau non artificialisée dont la surface est ≤ 50 ares. Végétation ripicole dans rayon de 10m maxi comptabilisable dans la surface.	1 ha réel = 1,5 ha IAE	.....ha	.....ha
	Fossé non maçonné	Linéaire creusé dont la largeur en tous points ≤ 10m.	1 km linéaire = 1 ha IAE	..... km linéaires	.....ha
	Bordure non productive	Tout type de bande tampon (BTA, BOR et BFS), de 5m de large minimum en tout point en réel et sur le dessin TelePAC, 1m seulement pour les bordures de bois ou forêts non cultivées Linéaire herbacé, sans phyto ni engrais, fauche ou pâture autorisée hors période d'interdiction de broyage (40jours, dates départementales), pas en bordure de prairies ou jachères.	1 km linéaire = 0,9 ha IAE	..... km linéaires	.....ha
	Mur traditionnel	En pierres naturelles sans utilisation de matériaux type ciment, largeur 1 à 2m, hauteur 0,5m à 2m.	1 km linéaire = 0,1 ha IAE	..... km linéaires	.....ha
	Jachère	Surface agricole sans utilisation ni valorisation (ni fauche, ni pâture, ni phytos) pendant 6 mois du 01/03 au 31/08 + interdiction de broyage pendant 40 jours (17/05-25/06)	1 ha réel = 1 ha IAE	.....ha	.....ha
	Jachère mellifère	Surface agricole sans utilisation ni valorisation (ni fauche, ni pâture, ni phytos) pendant 6 mois du 15/04 au 15/10, portant un couvert favorable aux pollinisateurs (au moins 5 espèces de la liste nationale).	1 ha réel = 1,5 ha IAE	.....ha	.....ha
Éléments productifs	Couverts interculture	Uniquement ceux déclarés en IAE : Présence pendant au 6 Août – 30 Sept. avec au moins 2 espèces, sans phytos	1 ha réel = 0,3 ha IAE	.....ha	.....ha
	Fixatrices d'azote	Luzernes, trèfles, pois, sojas, lupins..., tous les mélanges avec des espèces prédominantes Seulement si sans phytos du 1 <sup>er</sup> janvier à la récolte	1 ha réel = 1 ha IAE	.....ha	.....ha
Mes surfaces totales				Terres arables	.....ha
Total des IAE non productifs comptabilisés			= .....	=> .....	% TA
Total des IAE productifs comptabilisés			= .....	=> .....	% TA